



NOM .....

Résidence principale

Prénom.....

Résidence secondaire

Commune : .....

Travailleur Chèque Emploi Service

## FORMULAIRE D'ATTRIBUTION DU BADGE D'ACCES A LA DECHETERIE POUR LES PARTICULIERS

**A compter de la fin de l'année 2010**, l'accès aux zones de dépôts de la déchèterie ne pourra se faire qu'avec un badge magnétique permettant l'ouverture d'une barrière. Les bureaux resteront accessibles sans badge.

Le présent formulaire est mis en place dans le but d'éviter les délais d'attente lors de la création du badge au bureau de la déchèterie.

### 1) POURQUOI UN BADGE ?

- Limiter l'accès aux personnes autorisées,
- Obtenir des données précises sur la fréquentation du site,
- Optimiser le service rendu.

### 2) LE PRINCIPE

- Un badge par foyer,
- Un macaron autocollant pour chaque véhicule du foyer.

### 3) PIECES A FOURNIR (à joindre en copie au présent formulaire)

- Un justificatif de domicile récent sur l'une des 6 communes du canton de Dinard,
- La carte grise du ou des véhicules concernés,
- Une pièce d'identité au même nom que la ou les cartes grises,
- Un chèque de 10 € à l'ordre du Trésor Public pour l'acquisition du badge. Le montant du badge est de 10 € et laisse ensuite libre accès à la déchèterie durant plusieurs années. Seule la perte du badge occasionnerait un nouveau paiement de 10 €.

**Ces documents sont à déposer à l'accueil du SIRDOM.**

**Tout dossier incomplet retardera la création du badge.**

### 4) COMMENT RECUPERER LE BADGE ?

- Dans la mesure du possible, il sera imprimé au moment même du dépôt de votre dossier à l'accueil de la déchèterie.
- Dans le cas contraire, vous serez contacté par téléphone dès qu'il sera disponible.

**Merci d'indiquer votre n° de téléphone :.....**

Avec nos remerciements.